

ARABIE SAOUDITE

La répression de manifestants est un nouveau coup porté aux droits humains

Index AI : MDE 23/010/2003

ÉFAI

Vendredi 24 octobre 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a appelé ce vendredi 24 octobre 2003 les autorités saoudiennes à remettre en liberté les personnes détenues pour avoir pris part à des manifestations pacifiques de protestation.

« Les autorités saoudiennes doivent remettre en liberté, immédiatement et sans condition, toutes les personnes détenues uniquement pour avoir exprimé de façon non-violente leurs convictions profondes », a déclaré Amnesty International.

Les autorités saoudiennes ont arrêté plus de 250 personnes au cours d'une manifestation dans le district d'Al Ulaya à Riyadh le 14 octobre 2003. Les manifestants exigeaient des réformes politiques et la remise en liberté des prisonniers politiques. Les manifestations anti-gouvernementales ne sont pas autorisées en Arabie Saoudite.

La manifestation a eu lieu au moment où se tenait à Riyadh une conférence sur les droits humains organisée par le Croissant rouge d'Arabie saoudite. Contrairement à ce que les autorités saoudiennes avaient annoncé, Amnesty International n'avait pas été invitée à assister à cette conférence.

Um Saud, l'une des trois femmes interpellées et détenues dans la prison d'Al Malaz à Riyadh, aurait été battue et maltraitée au cours de son arrestation par les forces de sécurité. Selon les informations dont nous disposons, elle aurait eu sur elle une photo de son fils, Saud al Mutayri, dont on pense qu'il a trouvé la mort dans l'incendie de la prison d'Al Hair le 15 septembre 2003. Sa mère demandait, semble-t-il, que son corps soit rendu à sa famille. Amnesty International craint que Um Saud et d'autres détenus ne soient soumis à des tortures et des mauvais traitements en prison.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé que le nombre total des personnes arrêtées à la suite des manifestations du 14 octobre s'élevait à 271. Il a ajouté que 188 personnes avaient été remises en liberté

mais que 83 autres, parmi lesquelles Um Saud et deux autres femmes, étaient toujours interrogées et devraient comparaître devant un tribunal.

De nouvelles manifestations ont eu lieu le 23 octobre 2003 dans différentes villes, notamment à Djeddah, Dammam et Hail. Des manifestants auraient été blessés lors de leur interpellation. Aucune action violente n'aurait été enregistrée du côté des manifestants.

Tous ceux qui critiquent l'État courent le risque d'une détention illimitée sans inculpation ni jugement bien souvent. Mauvais traitements et actes de torture sont courants. Les détenus n'ont pas le droit d'être assisté par un avocat et dans de nombreux cas ni les détenus ni leurs familles ne sont informés des progrès de l'instruction.

Les autorités saoudiennes ont annoncé en début de semaine que les personnes ayant pris part aux manifestations récentes seraient punies, afin d'éviter que ne se produisent d'autres manifestations de ce genre à l'avenir.

Du fait de l'atmosphère de secret entourant la justice saoudienne, les procès se déroulent souvent à huis clos. Dans les quelques rares cas où des personnes ont été inculpées avant de comparaître en jugement, les normes les plus élémentaires d'équité n'ont pas été respectées.

« Le gouvernement saoudien doit veiller à ce que tout détenu inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi soit jugé dans les meilleurs délais lors d'un procès équitable conforme aux normes internationales en matière de droits humains, a déclaré Amnesty International. De plus, les détenus doivent être protégés de toute forme de torture ; ils doivent aussi pouvoir contacter leurs familles, être autorisés à consulter librement un avocat et recevoir des soins médicaux si leur état le nécessite. »

Amnesty International a, à de nombreuses reprises, demandé aux autorités saoudiennes l'autorisation de se rendre dans le pays. L'organisation n'a pas reçu à ce jour de réponse positive. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>